

## *Chassez le naturel et il revient au galop*

Jean Yves Sénant, maire d'Antony veillait jusqu'alors à paraître comme le continuateur de son prédécesseur, Raymond Sibille, homme de convictions mais aussi d'écoute et de respect de l'autre, sachant reconnaître et admettre le bien fondé de ce que propose l'adversaire.

Ce sont désormais les méthodes de Patrick Devedjian que met en pratique Jean Yves Sénant.

Pour le cinéma, il choisit de passer en force un programme immobilier qui n'a plus pour objet principal la reconstruction d'un équipement culturel.

Lors de l'enquête publique sur le PLU, il fait distribuer subrepticement dans la salle d'accueil, le document qui vante le projet municipal.

Pour l'interconnexion TGV, il affirme son accord avec les opposants mais n'utilise aucun des moyens à sa dispositions pour contre carrer ce projet.

**Agora**

Bulletin édité par l'association "Citoyens à Antony"  
Membres du Collectif de rédaction : M. Baldit, M.C Cloison, J.C Desbordes, P. Delmotte, J.P. Duffet, F. Feuillade, J.M.Feuillade, J.F. Homassel, N. Hurtado, J.P. Jaugin, J.F. Moingeon, S.Poinat, P.Rufat.  
Maquette, secrétariat de rédaction : Collectif AGORA  
Directeur de la publication : J. M. Feuillade  
41, rue Pierre Cot, Antony. tel. : 01.42.37. 70. 29.  
Imprimerie spéciale : photocopies- duplicopies  
Editeur : Association "Citoyens à Antony"  
3 rue Esther 92160 Antony

## Plan Local d'Urbanisme:

# Les citoyens rédigent leurs cahiers de doléances



Certains ont choisi l'expression directe, l'expression citoyenne, pour faire connaître leur opinion sur le Plan Local d'urbanisme. Ici, des habitants du quartier de la Croix de Berny contestent la gare routière qui pourrait être créée entre l'allée des Peupliers et la N 186.

Environ un millier de citoyens ont participé activement à l'enquête publique réglementaire concernant le Plan Local d'Urbanisme, document qui va régir les règles d'aménagement et de construction dans notre ville pour les vingt à trente prochaines années. La participation citoyenne a été massive et traduit d'importants enjeux. Les antoniens n'ont pas été les seuls à faire part de leurs préoccupations. Les acteurs institutionnels et les associations ont également tenu à faire valoir leur point de vue. Les habitants ont fait part de leur inquiétude et ils ont rappelé qu'ils souhaitent un respect de l'équilibre de notre cité. La préoccupation majeure

concerne la circulation, et notamment la mise en oeuvre d'un réseau de circulations douces. La protection des quartiers pavillonnaires et le développement du commerce de proximité dans les quartiers sont également évoqués. Les riverains du projet d'interconnexion TGV Massy Valenton se sont exprimés, soit sous forme de pétitions portées par le Comité de défense des riverains de la ligne Massy-Valenton (CDR MaVal), soit individuellement.

( Suite page 6)

## L'avis de la SNCF dans l'enquête PLU:

# “Nos installations ne peuvent pas toujours s'intégrer parfaitement dans le patrimoine bâti environnant”

**L'**avis de la SNCF ne laisse aucun doute sur les risques encourus par les riverains de la ligne d'interconnexion TGV Massy-Valenton... Elle l'a fait savoir depuis des années à la municipalité antonienne. Faudra-t-il que les antoniens passent sous les fourches caudines de la société nationale?... En effet, pour être bien sûr d'avoir été comprise, la SNCF, dans son avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Antony, présenté dans un courrier du 22 janvier 2007 est sans équivoque sur ses intentions et sa détermination.



### Les exceptions demandées

Les exceptions demandées par la SNCF, sont, selon la société nationale... « justifiées par des nécessités techniques ou physiques fondées sur les dispositions des articles (...) du code de l'urbanisme qui prévoient des règles particulières... applicables aux “ constructions ouvrages et outillages ” liés à l'exploitation du chemin de fer... Parmi ces exceptions, les mesures d'isolation acoustique des bâtiments susceptibles d'entraîner des difficultés relatives à l'interprétation des dispositions concernant les occupations et utilisations du sol interdites... Les raisons techniques ou liées à la configuration des emprises ferroviaires qui interdisent souvent l'application des contraintes d'implantation et de hauteur concernant les constructions ou la réalisation d'outillages nécessaires au bon fonctionnement de l'exploitation ferroviaire. Concernant l'aspect extérieur des constructions, poursuit la société nationale, les contraintes peuvent être difficilement applicables dans le cas des emprises ferroviaires pour des raisons de protection contre

*les intrusions... les autres installations, ne pouvant pas toujours, en raison des techniques employées, s'intégrer parfaitement au paysage bâti qui les environne »* En conséquence, la SNCF demande au maire de bien vouloir « ...introduire une mention spécifique relative aux « constructions, ouvrages et outillages liés à l'exploitation du chemin de fer »... En clair, la SNCF demande de bien vouloir déroger aux règles communément admises afin de respecter la tranquillité des citoyens... Voilà donc la municipalité mise au pied du mur. En substance, la SNCF renvoie la décision au maire.

### Passage à niveau rue Mirabeau

La SNCF, dans une seconde partie de son avis enfonce le clou ! En effet, concernant la suppression du passage à niveau de la rue Mirabeau, elle rappelle que c'est la mairie qui a relancé l'étude en collaboration avec RFF et la SNCF. Mais, quelque peu provocatrice, la société nationale met le maire en demeure de préciser l'intention

municipale qui doit être inscrite dans le plan d'urbanisme indique la société nationale « une insertion officielle au PLU semblerait aujourd'hui justifiée, voire, pourrait sembler opportun, le recours selon l'estimation de la commune à un emplacement réservé, concernant les terrains dont l'acquisition reste nécessaire en vue des modifications de voirie intégrées au projet » En clair, pas de projet sans engagement municipal ! Voilà qui ouvre des marges de manœuvres pour la municipalité ! Saura-t-elle, voudra-t-elle les utiliser ?

### Interconnexion TGV Massy-Valenton

### **La municipalité peut, si elle le veut, s'opposer au projet!**

Quand les opposants affichent leur rejet du projet d'interconnexion TGV Massy Valenton, la mairie fait mine de les entendre... mais les écouterait-elle ? La SNCF dans son avis est clair, la mairie doit céder les parcelles qu'elle détient rue des chênes « la réalisation de ce projet, affirme la société nationale de chemins de fer, nécessite, des mutations foncières, notamment, dans le prolongement de la rue des chênes, en limite de commune avec Massy... RFF et la SNCF ont demandé, dans le courrier du 7 octobre 2004, ... l'inscription au PLU, par le recours à un emplacement réservé au bénéfice de Réseau Ferré de France... Le périmètre du projet a déjà été délimité et communiqué à la municipalité d'Antony... ». La mairie, propriétaire d'une partie des terrains, détient donc les moyens de s'opposer au projet. Nul ne doute que la détermination unanime du conseil municipal saura tenir en échec la volonté des instances gouvernementales et régionales d'imposer ce projet et de prendre dans le Plan Local d'Urbanisme les dispositions qui le contrecarreront.

**Jean Marc Feuillade**

## Croix de Berny-US Métro:

# La Municipalité et la RATP veulent amputer le Parc des Sports



### La municipalité veut mettre la main sur les terrains de l'US Métro

Depuis près d'un quart de siècle la municipalité d'Antony, à l'initiative de Patrick Devedjian, veut « urbaniser » le secteur de la Croix de Berny. Dans un premier temps, c'est la SEMAVA, la société d'économie mixte de la ville d'Antony qui conduit l'affaire... Mal gérée, peu compétente, elle conduira rapidement au blocage du projet qui s'enlise pendant des années... Après la mise en liquidation de la SEMAVA, Patrick Devedjian et les maires qui lui succèdent, réactivent le projet... Plusieurs milliers de m<sup>2</sup> de bureaux sont réalisés ou en cours de construction. L'école attendue depuis près de cinq décennies ouvrira à la rentrée prochaine... Pour parachever son œuvre, la municipalité lorgnait sur les terrains qui accueillent les activités de l'US Métro. Douze hectares à proximité de la Croix de

Berny, une aubaine pour la ville, une manne pour les promoteurs...

Cela tombe à pic, la RATP, propriétaire des terrains a besoin d'argent frais et envisage de se dessaisir de deux hectares le long de l'autoroute A 86. La municipalité rachète l'ancienne gendarmerie au Département des Hauts de Seine, bâtiment accolé aux installations de l'US Métro, acquisition qui lui permet désormais d'être partie prenante dans l'affaire... Rapidement, les deux compères tombent d'accord, la RATP vendra ces deux hectares sur lesquels seront édifiés un programme de bureaux, de logements en accession à la propriété et une soixantaine de logements sociaux. La municipalité s'engage et propose de modifier les règles de construction lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Ni l'un ni l'autre des protagonistes ne se soucient des sportifs qui ont le sentiment d'être mis devant le fait accompli et surtout les dindons de la farce !

### Un enjeu financier pour la RATP

A la RATP on ne cache pas que la vente d'une partie du patrimoine a pour but de libérer des fonds pour l'entreprise. C'est donc, avant tout, une opération financière qui est programmée par l'établissement public. La direction n'entend d'ailleurs réinvestir sur le site sportif qu'une maigre partie des produits récoltés alors que certains équipements sont vétustes, d'autres inadaptés aux normes exigées pour la pratique de certaines disciplines... Il ne s'agit donc pas, comme certains veulent le faire croire, de dégager les financements nécessaires à la réhabilitation des équipements sportifs qui subsisteraient.

### Le Comité Régional d'Entreprise lâche les sportifs

En 2005, le Comité régional de l'entreprise (CRE) auquel a été confié la gestion des installations, s'oppose publiquement au projet et organise une pétition qui recueille en quelques semaines environ 8 000 signatures, des banderoles sont apposées sur les grilles du stade alertant la population... mais quelques temps plus tard, l'opposition se fait moins vive, les banderoles sont enlevées... Les négociations engagées avec la RATP permettraient pour les syndicalistes dirigeant le CRE d'envisager un compromis. En contre partie de la vente des deux hectares, outre une participation à la remise aux normes de certains équipements du stade de la Croix de Berny, la RATP s'engagerait à reconstituer l'équivalent des surfaces amputées quelque part en Région Ile de France. Ces surfaces n'auraient pas forcément vocation à accueillir des activités sportives mais devraient être affectées au patrimoine social géré par le CRE.

(Suite de la page 3)

## La mairie et la RATP veulent amputer le parc des sports de la Croix de Berny

### Les sportifs de l'US Métro ne sont pas d'accord

L'US métro, c'est le club sportif qui utilise les installations. Il compte 4593 membres dont 450 antoniens qui se répartissent dans 37 disciplines. Depuis sa création en 1928, il a acquis un brillant palmarès et peut se prévaloir de plusieurs médaillés olympiques et quelques champions du monde... Opposés au projet, les sportifs de l'US Métro veulent garder la totalité du site et demandent que la RATP finance et trouve des partenariats permettant de moderniser les installations....Ils souhaitent que se développent des coopérations et partenariats avec les Collectivités territoriales, les communes limitrophes, les Conseils généraux notamment ceux des Hauts de Seine et du Val de Marne mais aussi avec les écoles et lycées, ainsi que les Comités d'entreprises des établissements locaux...

Les responsables du club voudraient exploiter l'idée proposée par la Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre

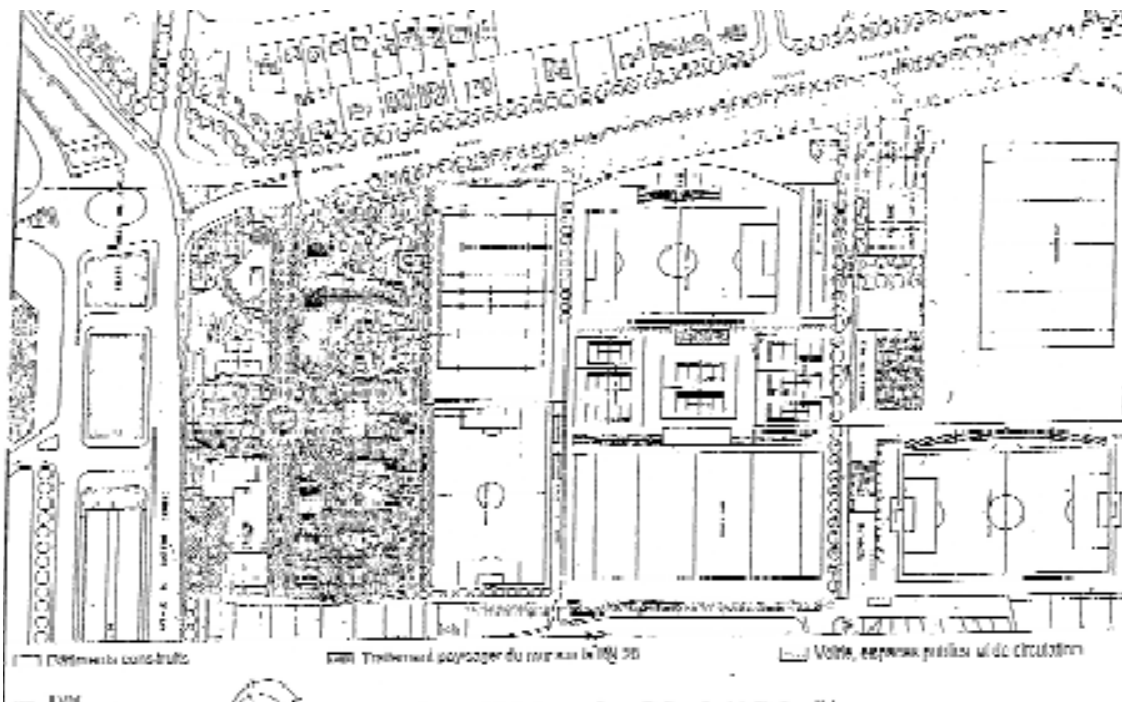
« *de développer l'ouverture sur le territoire des Hauts de Bièvre de l'équipement sportif de haut niveau que représente « la Grenouillère » (piscine et parc des sports jouxtant le parc de Sceaux) afin de contribuer à la mixité des fonctions urbaines de développer un pôle sportif.* » Ils soutiennent, à juste titre, que le projet aurait encore plus de sens si les terrains de sports de la Croix de Berny qui sont proches de « la Grenouillère » sont intégrés dans ce projet qui vise à maintenir la mixité des fonctions urbaines dans ce secteur en voie de forte densification.

Face au projet de rénovation des équipements sportifs proposé par RATP, projet à moindre coût qui ne met même pas les installations aux normes, certains sportifs opposent un contre projet élaboré avec le

concours d'un architecte. Certes, il entérine l'amputation de deux hectares et donc la suppression d'un certain nombre d'équipements - deux gymnases et deux terrains - mais il offre des installations conformes aux pratiques sportives notamment la piste d'athlétisme et intègre les équipements conviviaux (club housse). Mais la RATP ne l'entend pas ainsi. Trop cher ! Le projet est en effet estimé à 17 millions d'euros alors que celui de la régie oscille entre 7 et 10 millions. Dans la proposition de la RATP, les sportifs voient le risque d'un investissement limité qui pourrait ouvrir demain la voie à de nouvelles amputations du stade voire, dans un futur peut-être pas si éloigné, la disparition pure et simple du site de la Croix de Berny. Menace corroborée par le projet de la Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre qui, dans son avis sur le Schéma directeur d'Ile de France, prévoit de « *favoriser la constitution d'un front bâti (immeubles d'habitat collectif et bureaux) commerces en rez de chaussée...pour réaménager l'axe Nationale 20 entre Antony et Bourg la Reine en boulevard urbain* »

### Les riverains opposés

Pour leur part, les habitants du quartier demandent que le site de l'US Métro reste classé au Plan Local d'Urbanisme en zone de loisirs, sports et accueil, zone UL. Ils estiment en effet que l'implantation d'immeubles de très grande hauteur - vingt huit mètres soit environ huit étages - n'est plus nécessaire dans ce quartier déjà très densifié. Ils considèrent qu'il faut maintenir les équipements sportifs et de loisirs dans ce secteur qui connaît une forte augmentation du nombre des familles avec de jeunes enfants. Enfin, troisième élément de la contestation des riverains, c'est que cette zone de pleine terre qui permet aujourd'hui d'absorber les eaux pluviales, sera amputée alors que ce secteur est en proie régulièrement aux inondations.



Ci dessus, le projet présenté par la RATP. La piste d'athlétisme a disparu, le nombre de gymnases est réduit et les équipements prévus ne permettent pas d'accueillir compétitions et public...Un projet au rabais lourd de conséquences pour les sportifs!

## Un peu d'histoire



L'inauguration du parc des sports de la Croix de Berny en présence du sous secrétaire d'Etat en 1931.

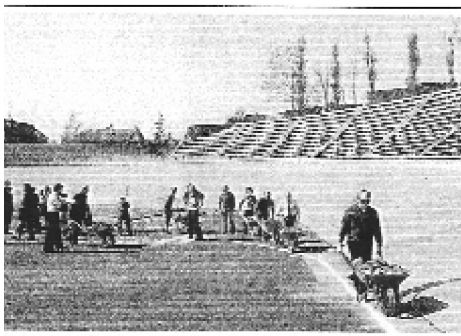
L'US Métro, Union Sportive Métropolitaine des Transports fut créée le 28 mars 1928. Le 12 décembre 1930, le Conseil d'administration de la Compagnie du Chemin de fer du Métropolitain de Paris vote l'affectation des terrains de la Croix de Berny à l'usage de parc des sports. La compagnie achète quelques semaines plus tard, les 8 et 9 janvier 1931 deux parcelles de terrains, l'une de plus de 2,7 hectares l'autre d'1,4 hectares qui hébergeaient autrefois les haras Schaffhauser dont il subsiste aujourd'hui encore quelques bâtiments.

Une première phase de travaux est engagée dès février 1931. Deux terrains de football, un terrain de rugby, un court de tennis, un combiné pelote basque/basket, un jardin d'évolution pour enfants et deux aires pour les jeux de boules, sont aménagés. Le club house, un gymnase, un stand de tir et la piscine complètent l'équipement.

Le 11 novembre 1931, le parc des sports de la Croix de Berny est inauguré par le Sous Secrétaire d'Etat à l'éducation physique et aux sports Monsieur Morinaud.

3,4 hectares supplémentaires sont achetés en 1933 et permettent la réalisation d'une seconde phase d'équipement (terrains de foot,

La rénovation du célèbre vélodrome en 1977



rugby, hockey, basket, volley...) Puis à nouveau 4,7 hectares sont acquis en 1936 favorisant l'implantation de cabinets médicaux et du célèbre vélodrome de la Croix de Berny.

En 1951, le parc des sports devient la propriété de la RATP et l'usage reste affecté à l'US Métro

Au fil des années, les équipements sont complétés par la réalisation de gymnases, sauna... En 1967, la flamme olympique traverse le parc des sports.

En 1994, le vélodrome est détruit et laisse place à un terrain de football.

En 1989, la piscine disparaît, elle est remplacée par un practice de golf, puis une partie des terrains est cédée, en 1994, pour permettre les travaux d'aménagement de l'autoroute A 86...

Aujourd'hui, le parc s'étend sur 12 hectares et compte : trois gymnases, 8 terrains de tennis, 4 stands de tir, 3 terrains de rugby, 4 terrains de football, 1 piste d'athlétisme de 333 mètres, 1 fronton de pelote basque, 1 mur d'escalade, 1 club house, 1 sauna, 1 centre médical, et des locaux administratifs et techniques

**Dossier réalisé par Jean Marc Feuillade et Jean François Moingeon avec la collaboration documentaire de Philippe Pellois**

## Un palmarès prestigieux

Les « Rouge et bleu » couleur du maillot de l'US Métro, quelques mois après la création du club engrangent un palmarès prestigieux.

### Des champions olympiques...

Dès 1932, une première médaille olympique est décrochée à la lutte. Le club compte 8 sélectionnés aux JO de Berlin en 1936, 17 aux à Londres en 1948 et ramène une médaille de bronze (lutte). En 1952, sur les 11 sélectionnés aux JO d'Helsinki, le 4 sans barreur est médaillé d'argent, puis quatre ans plus tard, à Melbourne c'est le 2 sans barreur qui est médaillé de bronze.

Le club a 3 sélectionnés en 1968, 2 aux JO d'hiver à Grenoble (hockey sur glace) une aux JO de Mexico (athlétisme). 1 sélectionné en 1972 à Munich (décathlon), 5 à Montréal en 1976, 1 à Moscou en 1980. En 1984, à Los Angeles, l'US Métro rapporte deux médailles, l'une en argent (sabre) l'autre en bronze (pentathlon moderne)

En 1988, le club envoie deux sélectionnés aux JO de Séoul puis en 1992 à Barcelone remporte la médaille de bronze par équipe (sabre). En 1996, 5 sélectionnés à Atlanta et 7 en 2000 à Sydney. En 2000, le club rapporte 7 médailles aux jeux paralympiques de Sydney. Enfin le club compte 5 sélectionnés aux JO d'Athènes

### Des champions du monde...

C'est en 1949 que le club compte son premier champion du monde, Henri

Caron à la marche. C'est le début d'une longue lignée puisque dès l'année suivante Renée Garilhe décroche le titre mondial au fleuret. En 1953 c'est le couple Simone et René Gavinet qui est champion du monde par équipe en canoë. En 1954, le club bat le record mondial du 100x400 m en athlétisme. En 1963, c'est le couple Henriette Guette et Jean Olry qui devient champion du monde par équipe en canoë puis à nouveau, en 1969, le titre échoit au couple Jean-louis et Jean-Claude Olry. En 1986, Nathalie Hugenschmitt devient championne du monde par équipe en pentathlon moderne. 1989, Christophe Ruer accomplit la meilleure performance mondiale en pentathlon moderne et la même année, Jocelyne Sagon s'empare du titre en lutte. Christophe Ruer avec Frédéric Clerc renouvelle l'exploit en 1994 en devenant champion du monde par équipe en pentathlon moderne. En 1999, c'est en sabre par équipe que Jean Philippe Daurelle prend le titre mondial. Enfin, en plongée, Jean Michel Pardon bat le record mondial en apnée (poids constant)

Le palmarès ce sont aussi des titres européens, et des champions de France... Notons enfin, les trois records du monde battus en 1938 sur la piste du vélodrome de la Croix de Berny

## Cinéma, culture et citoyenneté

**A** l'heure où certains s'échinent à enterrer le clivage gauche-droite comme on enterre un ancien préfet collaborateur, sans les honneurs mais avec ses décorations, la mairie d'Antony vient rappeler à nos mémoires embuées combien le règne de l'argent demeure intimement lié aux pratiques qu'aujourd'hui encore il est légitime de qualifier de droite.

Illustrons sans tarder notre propos : mardi 20 février 2007 à 20 h 45, des membres de Citoyens à Antony découvrent à leur plus vive stupéfaction sur le site de la mairie un appel d'offres faisant état d'un projet de complexe immobilier intégrant la restructuration du cinéma le Select. Or cet appel d'offres n'a jamais été évoqué ni en Conseil municipal ni auprès des représentants des Amis du Cinéma qui depuis un an travaillent à l'élaboration rigoureuse d'un projet de rénovation viable du Select, tant d'un point de vue financier qu'architectural. C'est donc un coup de poignard dans le dos.

La mairie préfère l'opacité et l'irrespect à une mise en commun des projets avec certains de ses concitoyens réunis en association et soucieux du devenir de l'un des équipements culturels de qualité de la ville. Dès lors, on ne s'étonnera plus que la mairie ait refusé l'une des propositions des Amis du Cinéma suggérant qu'un espace du nouveau Select soit réservé aux associations. La citoyenneté, la droite s'en gausse.

Elle lui préfère de loin des transactions immobilières susceptibles à moyen et long terme de rapporter davantage en termes électoraux et financiers grâce à la concentration en centre ville de futurs électeurs aisés, plutôt qu'un espace susceptible d'accueillir le débat, la culture, les rencontres, bref tout ce qui est susceptible de faire bouger la société et de stimuler l'innovation.

Et le jaillissement d'idées plutôt que de jets (d'eau) des fontaines au goût douteux, et certainement pas avant-gardiste, qui ravissent tant Monsieur Devedjian et ses acolytes. Ce n'est pas par hasard que l'on parle de droite réactionnaire.

Prenons le contre-exemple d'Ivry-sur-Seine qui, depuis des années, multiplie les efforts d'ouverture culturelle et porte des projets d'envergure tels que des lieux de théâtre, de musique et d'autres encore, réservés aux jeunes et moins jeunes. Antony, dans son souci d'homogénéité sociale par le haut semble à l'inverse vouloir à toute force éviter l'ouverture culturelle, qui porte en germe la prise de conscience politique et la révol-

te. Pour ne citer qu'un exemple récent, n'oublions pas la décision prise par Chirac après qu'il eût vu le film « Indigènes » ?

Par ailleurs, ce type de projet immobilier contribue à la détérioration de notre paysage urbain : à quoi ressemblera cette ville – si tant est que l'on puisse parler de ville sans pratique citoyenne – si toutes les constructions sans exception se résument bientôt à du Foncia – Franco Suisse, laid et vite dégradé, mais lisse et faisant bonne figure. Antony n'est-elle pas l'un des creuset du sarkozysme et l'un de ses laboratoires ?

C'est sans compter que citoyens nous sommes et citoyens resterons. Tout n'est pas perdu. Malgré notre ministre de l'Intérieur-candidat, nous sommes encore – un peu – en démocratie.

La citoyenneté, c'est à nous de nous l'approprier et de nous la réapproprier. Battons-nous contre les pratiques opaques de la mairie – que nous avons débusquées sans mal, car aujourd'hui même le bas peuple maîtrise l'outil informatique...

Battons-nous contre le tout immobilier. Défendons la culture, la citoyenneté et l'accès au plus grand nombre à un espace destiné à promouvoir des œuvres, des artistes et des échanges. Il en va de l'avenir de la démocratie locale et nationale. Montrons-leur que le désir des citoyens n'est pas un ultime complexe immobilier mais un **désir de culture.**

Cécile Babel

(suite de la première page)

Ce sont aussi six associations du secteur de la Croix de Berny qui soulignent leur opposition à la densification du quartier et demandent l'arrêt du projet sur les terrains de l'US.Métro. Les acteurs institutionnels émettent aussi de sérieuses réserves : la **Chambre de commerce et d'industrie** s'inquiète des objectifs de la municipalité sur son projet de réaménagement de la zone industrielle. La **mairie de Sceaux** s'insurge contre la vente de deux hectares du parc des Sports de la Croix de Berny.

**C**itoyens à Antony et ses élus se sont aussi manifesté lors de cette enquête publique. D'une part, la plaquette diffusée à dix mille exemplaires dans la ville a été donnée à la commission d'enquête. D'autre part, nous avons apporté des précisions sur notre position vis à vis de certains pans du PLU. Ainsi, avons nous évoqué le statut du stade Velpeau, mais aussi nous avons souhaité montrer les contradictions entre les objectifs du PADD (plan d'aménagement et développement durable) et le PLU, notamment sur la protection des quartiers pavillonnaires et les voies cyclables. Il nous a également paru nécessaire de montrer les oppositions entre SDRIF (schémadirecteur d'Ile de France) et le PLU notamment sur la RUA et l'US Métro...D'évidence, l'affaire du PLU n'est pas bouclée. Dans les prochains mois, les citoyens auront encore à faire prévaloir leurs intérêts!

### Voici comment le site web de la ville présente le culte musulman :

#### “Il n'existe pas de culte reconnu sur la Ville”.

**E**n revanche, les autres confessions sont bien mieux loties. A condition de comprendre que la rubrique " Antony au quotidien " du site Internet de la Ville oriente vers les informations religieuses, au premier clic les internautes arrivent d'office sur la page du culte catholique. A tout seigneur, tout honneur, les 5 lieux de culte de l'église catholique situés sur Antony sont largement présentés : adresse, téléphone, contact électronique...

**E**nsuite, il faut savoir rechercher la liste des autres cultes sur la droite pour voir que le site municipal recense 6 temples pour les églises protestantes car il mentionne ceux de Massy, Châtenay, Bourg-la-Reine et même celui de Palaiseau pour ne froisser aucun des courants. Pour la communauté juive, c'est la synagogue d'Antony qui est citée. Il reste encore un parent pauvre, les orthodoxes n'ont comme seule présentation qu'une " page en construction " et ce depuis un an. Quant au culte musulman, c'est la non reconnaissance !

**L**e traitement de l'information est clairement différencié entre ces religions. Une est mise en première ligne, d'autres ont droit de cité ou sont en attente, et une dernière reste non reconnue. Etrange conception de la laïcité que celle d'une Ville qui affiche ainsi ses préférences. Car depuis un an que le site Internet existe, les responsables municipaux ont eu le temps suffisant pour se renseigner sur les lieux de cultes environnant à l'instar de ce qui est fait pour les églises protestantes. A moins qu'il ne s'agisse d'une démonstration de discrimination positive ?

Pierre Rufat

## Courrier des lecteurs

### C'est dur de survivre au printemps!



Un lecteur du quartier Guillebaud nous a envoyé ce courrier que nous publions sans censure :

« Les plus jeunes avaient été plantés ces deux dernières années. Avec leurs aînés, ils ornaient la rue Ernest Renan. Cerisiers japonais et autres espèces allaient dans les prochains jours exposer leur plus beaux

atours... Le maire en a décidé autrement...il vient de les faire scier ! Motif, le Conseil municipal a voté à l'unanimité la rénovation de la rue, donc il peut faire ce qu'il veut. Une trentaine d'arbres ont ainsi été sacrifiés sans état d'âme... Au soir du 2 mars, un seul arbre, face au n° 26 a survécu. Une fois encore, la tronçonneuse a frappé....

## Attention « Danger »



Selon les données publiées chaque année par les services de l'Etat, la rue Pascal n'est pas une des artères les plus dangereuses de notre ville. On n'y déplore ces dernières années aucun accident... et pourtant le maire et son fidèle adjoint à la circulation routière, Jean Pierre Launay ont décidé de passer à l'action... En réplique aux agissements de Richard Trinquier, maire de Wissous qui a décidé de « bordeliser » la rue Pascal sur le territoire de sa commune, le maire adjoint antonien a été mandaté pour, à son tour, opérer dans la même rue. Et là, il faut le reconnaître, il est orfèvre en la matière. Voilà qu'il organise un véritable gymnase dans la rue, il supprime le stop dans le sens

Antony-Wissous. Sur la portion Wissous, la vitesse est limitée à 50 km/heure alors que sur le territoire antonien, la vitesse autorisée est à 30 km/heure. A peine les travaux d'aménagement réalisés, on enregistre un premier accident de motocycliste... Relation de cause à effet ?

## En catimini

La municipalité n'est généralement pas avare d'inauguration... et pourtant c'est dans la clandestinité qu'elle a donné le nom du sculpteur Boyan au rond point dans la zone industrielle. Boyan, d'origine bulgare, avait dans les années soixante dix installé son atelier à Antony en lisière de la zone industrielle. Une sculpture monumentale « L'amitié des hommes » a été érigée au carrefour qui désormais porte le nom de l'artiste. Boyan était un homme de dialogue qui vouait un véritable culte à l'amitié. Il croyait en l'amitié des hommes... l'amitié n'est manifestement pas une référence pour la municipalité qui n'a, à ce jour, pas daigné lui rendre l'hommage qu'il a grandement mérité. (Interrogée, la maire adjointe à la culture prétend attendre le moment propice qui ne vient jamais !).



## Le sésame trop cher pour les locataires!

La réhabilitation des deux immeubles « Les perroquets » à la résidence des Morins s'éternise. Les travaux engagés avant l'été dernier ne sont toujours pas achevés. Le Président de l'office municipal HLM, Jacques Legrand, n'a cependant pas perdu de temps pour exiger des locataires le dépôt d'une caution de 18 euros pour recevoir une clé codée permettant d'accéder à l'immeuble. 18 euros par clé et non par logement ce qui pour une famille de quatre personnes représente la somme de 72 euros! Alors que Jean Marc Feuillade, conseiller municipal « Citoyens à Antony » lui faisait part du poids que représentait cette somme pour les familles modestes qui habitent ces immeubles et sollicitait que les 18

euros soit une caution par logement et non par clé, le président déclarait que « très peu de locataires se sont plaints et que de toutes façons, il faut qu'ils comprennent que la sécurité, la tranquillité ce n'est pas gratuit! ».



## Cinéma "Le Sélect":

# Le projet culturel nettoyé au karcher!



**A**près l'échec de Patrick Devedjian qui en 1997 avait voulu imposer son projet de reconstruction du cinéma « le Sélect » sans concertation avec le public, Jean Yves Sénant affirmait qu'il ne s'y prendrait pas de la même manière. Il acceptait publiquement d'entendre sinon écouter les représentants des usagers du cinéma notamment les membres de l'association « les Amis du cinéma d'Antony ».

Abandonnant le principe de la délégation de la gestion du cinéma à un prestataire privé, la municipalité présentait son nouveau projet en janvier 2006. Il comprenait quatre salles, un coin pour enfants, un ciné café, une confiserie et les bureaux nécessaires à l'administration. Pour sa part, l'association « les amis du cinéma d'Antony » s'était remise au travail pour élaborer son propre projet à partir d'une consultation organisée auprès du public antonien. En juillet 2006, le maire rencontrait les responsables de l'association et, bien que constatant des points de vues différents, il s'engageait à maintenir la concertation....

Quelques mois plus tard, en février dernier lors de la séance du conseil municipal, Mme Marlet, maire adjointe au commerce, présentait une délibération qui, dans le cadre de la reconstruction du cinéma, visait

à acheter un commerce avenue de la Division Leclerc, en face du « Select » sur l'autre trottoir ! Il s'agissait pour l'élue d'acquiescer ce bien pour permettre d'accueillir dans un premier temps l'administration du cinéma puis, à terme, un commerce afin de maintenir la diversité de l'offre commerciale en centre-ville. Aux interrogations de l'opposition concernant le projet de reconstruction du cinéma, le maire répondait que cette délibération n'avait pas de lien direct avec ce sujet et qu'il n'était donc pas question d'en débattre ! Et pourtant le sujet était bien d'actualité.

En effet, sur son site internet la mairie publie les appels d'offre municipaux parmi lesquels on trouve en ce début mars « étude de faisabilité pour engager une opération de restructuration urbaine intégrant la reconstruction du cinéma le sélect . » Il n'est plus question de projet culturel, il s'agit désormais d'un projet immobilier puisque l'essentiel de la parcelle accueillera immeubles de bureaux et logements, le cinéma étant un élément accessoire et la réalisation sera, bien sûr, confiée à un promoteur dont chacun sait l'attachement que cette profession porte au cinéma d'auteur ! Quant à la méthode choisie par le Maire, elle renoue d'évidence avec les pratiques de son mentor, Patrick Devedjian. Ce sont ces pratiques qui rejettent toute idée de concertation qui ont conduit à l'échec du projet de rénovation du centre ville ( ZAC de la Gare) à la déroute de la SEMAVA dans l'opération de la Croix de Berny ... Dans le nouveau programme de la municipalité, la spécificité culturelle actuelle du site disparaît au profit du complexe immobilier, les salles associatives qui concourent à l'épanouissement de la vie citoyenne sont supprimées sans que la mairie propose la moindre solution de remplacement, la cour du Sélect est rayée définitivement ...

Pour l'association des Amis du cinéma d'Antony, qui s'interroge sur cette brutale volte face du maire qui pourtant s'était engagé à maintenir la concertation, la crédibilité de la municipalité est désormais fortement entachée. Quelle confiance en effet porter à ses engagements de maintenir le

cinéma dans le cadre d'une gestion publique garantissant la qualité de la programmation ?

L'offensive de la majorité municipale montre à nouveau son vrai visage, elle préfère le passage en force de ses projets, la confrontation plutôt que la concertation !

## Collège Descartes:

### Il n'y aura plus d'Allemand en LV1

« Aidez-nous à défendre l'allemand! "C'est le cri d'alarme lancé par des enseignants d'allemand du collège Descartes qui s'adressent ainsi aux parents : "A une époque où la diversité linguistique et culturelle doit être une composante de la citoyenneté européenne, il est question de supprimer l'allemand en LV1 sur le bassin d'Antony et de supprimer les classes " bilingue " à partir de la rentrée 2008. "

« La France manque de germanistes. Chaque année, 4000 emplois ne trouvent pas preneur parce que les candidats ne connaissent pas l'allemand . L'allemand est, en effet, la deuxième langue la plus demandée sur le marché du travail et la deuxième langue la plus parlée sur internet." rappelle le texte des enseignants. "De plus, soulignent-ils la connaissance de l'Allemagne et de l'allemand (première langue maternelle en Europe) est une nécessité pour la France. Ne plus connaître L'Allemagne et l'allemand, c'est renoncer à se donner des clefs pour la compréhension de notre identité nationale et européenne. A Antony, l'allemand est enseigné dans très peu d'écoles primaires, au profit de l'anglais. Or, plus un enfant apprend de langues étrangères, mieux il maîtrise sa langue nationale." Les enseignants, par ce texte, entendent mobiliser les parents d'élèves contre ce mauvais coup porté à la diversité de l'enseignement des langues, alors même que les classes d'allemand ont du succès..Affaire à suivre.